Compte rendu de réunion du 31 juillet 2019

M. P Beker Maire adjoint responsable entre autres des quartiers, M. JL Garnier Elu référent du quartier, Mme MC Bastard élue , Mme Masquelet déléguée du quartier démissionnaire et les membres actifs du quartier ont été remerciés pour leur présence.

Excusés
M. Claude Baudin Maire, Mme Dieumegarde, Mme Caton, et M. Bussereau

Ordre du jour

Informations générales sur le quartier
Déchetterie de proximité à vaux sur mer
Travaux Avenue des Peupliers
Entretien du Canal de Bernezac
Réponses aux questions soulevées au cours de l'assemblée du 31 juillet 2019
Organisation du quartier pour le remplacement du délégué de quartier en poste
Espoirs et suggestions de chacun afin de soumettre à la municipalité les problèmes relatifs à notre secteur.

Evolution du quartier depuis notre dernière réunion du 31 juillet 2019

Voici les principales diapos présentées en cours de réunion

Aire de camping car rue des roseaux

Plan affiché en Mairie

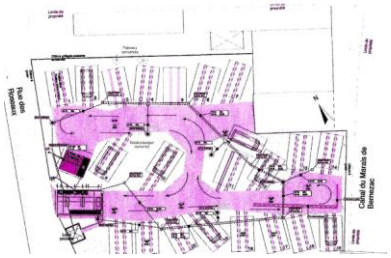

Elargissement de l'accès au Bt spécifique à l'entretien des bateaux du centre de voile

Il n'a pas supporté le contact avec la remorque d'un camion qui reculait

Réparation protection provisoire demande d'action du dimanche 23 juin

Je vous informe que ce poteau n'est toujours pas remplacé et que le plot plastique provisoire de sécurité a été enlevé voir photo
Comme mentionné dans mon email du 26 février, Il y a réellement risque d'électrocution.
Pouvez vous SVP faire faire le nécessaire rapidement avant l'arrivée des vacanciers

Traçage pour officialiser les emplacements de stationnement avenue de Bernezac

Installation d'un relais hertzien avenue de Bernezac

Réparation signalisation zone 30 avenue de Pontaillac

Entretien et curage du réseau des eaux vannes

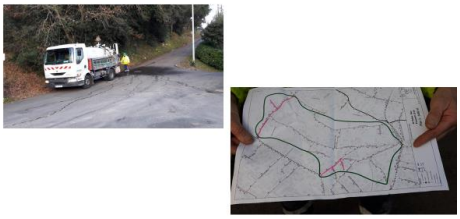

Installation de la fibre dans notre quartier

Modification du réseau eaux vannes avenue de Pontaillac
Travaux sous responsabilité CARA

Dossiers en cours

L'arlésienne
la nouvelle déchetterie

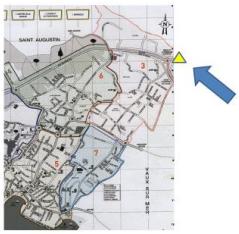

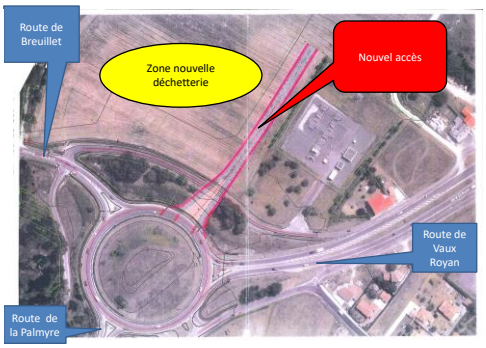

Au cours de notre dernier exposé sur ce sujet à la dernière réunion de quartier je vous avais mentionné ceci en conclusion

Ne soyez pas surpris de continuer à trouver des déchets sauvages sur notre commune

Je ne pense pas que je verrai cette nouvelle déchetterie avant la fin de mon mandat.

J'en suis personnellement navré, mais je continuerai mon combat afin que nous disposions d'une déchetterie de proximité

Sud ouest du 13 avril 2019

Au fil du conseil communautaire

Hier, les élus de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique ont validé le lancement d'une étude de circulation sur l'entrée Est de Royan par Médis dans le cadre du Plan de déplacement urbain (PDU) avec notamment un diagnostic complet des flux, un comptage des véhicules, des mesures de vitesse… Il est aussi prévu une modélisation dynamique des données pour permettre de simuler l'impact de différents projets tels que la fermeture d'un axe ou la création d'une infrastructure nouvelle. Le coût de l'étude est évaluée à 35 000 euros HT.

De leur côté, les services du Conseil départemental ont déjà planché sur un aménagement de cet axe. Son président Dominique Bussereau a même annoncé la création rapide d'un giratoire en lieu et place du carrefour à feux de Leclerc.

Hier, le projet de déchetterie à Vaux-sur-Mer, au rond-point qui permet de partir vers Breuillet, a aussi été définitivement enterré. La faute à la loi Littoral et à la décision de la préfecture de ne pas accorder de dérogation. Ce projet mort-né va cependant quand même coûter autour de 74 000 euros à la collectivité. Un groupement solidaire d'entreprises avait en effet été constitué avant la résiliation du marché public « pour motif d'intérêt général. »

Email du 13 avril envoyé aux délégués avec copie en Mairie

Madame Monsieur les délégués de quartier

- Voici l'article du journal Sud ouest de ce matin (voir pièce jointe)
- Comme vous pouvez le constater la Cara a fait fort sur ce dossier 74 000 € mis par la fenêtre, chiffre surement sous-estimé pour étouffer l'affaire
- Nous ne pouvons que féliciter ces fonctionnaires pour leur incompétence ainsi que les élus de la Cara
- Les habitants de Vaux et de st Palais sont les dindons de la farce, cependant la commune du Président de la Cara est bien desservie et comme par hasard la loi littorale a été ignorée chercher l'erreur ?
- Je vous ferai remarquer également que la préfecture n'a pas refusé cet emplacement, sur son courrier du 8 février 2018, il est seulement mentionné qu'il y avait un risque juridique certain en cas de recours contentieux.
- Mais comme le Président de la Cara avait la volonté, malgré les dépenses engagées, de casser le dossier pour favoriser la construction de la nouvelle déchetterie dans sa commune, il a tout fait pour et ses « brebis » l'ont suivi.
- Conclusion nous continuerons par manque de déchetterie de proximité, à supporter des dépôts sauvages dans notre commune car à ce jour, à ma connaissance, aucun nouvel emplacement est envisagé

Réactions des destinataires de cet email

Une seule celle de M. Le Maire

A croire que nous sommes les seuls habitants de Saint Palais sur mer à déplorer l'absence d'une déchetterie de proximité avec pour conséquence

-des déplacements longs pour aller à la déchetterie

-des attentes inadmissibles pour pouvoir déposer nos encombrants dans les bennes

- supporter les dépôts sauvages dans le quartier

M. Le Maire nous a fait parvenir la note de synthèse de la Cara concernant cette délibération

Nouvelles déché

Une déchèterie mixte, destinée aux particuliers et aux professionnels, va être aménagée sur la zone économique des Justices à Arvert. « *Ce nouvel équipement devrait voir le jour fin 2019, début 2020,* précise Martial de Villelume, vice-président de la CARA en charge de la gestion des déchets. *Il évitera aux artisans de la presqu'île d'Arvert de faire la route jusqu'à la déchèterie artisanale de Saint-Sulpice-de-Royan.* » Pour les particuliers, la nouvelle déchèterie d'Arvert remplacera celle de La Tremblade, aménagée il y a près de vingt-cinq ans. « *Avec les constructions, elle se situe désormais dans un quartier résidentiel où l'activité d'une déchèterie peut entraîner des nuisances pour les riverains* », souligne Martial de Villelume.

Également en projet : **l'extension de la déchèterie de Saujon**, où sera créée une aire pour déposer les déchets verts à même le sol, dans des cases en béton. La CARA y adjoindra, dans un second temps, une machine pour broyer les déchets verts sur place et permettre à chacun de repartir avec du broyat.

L'implantation d'une **huitième déchèterie pour les particuliers** est toujours à l'étude au cœur de l'agglomération, le projet envisagé à Vaux-sur-Mer, au niveau du rond-point de Beaulieu, n'ayant pu aboutir en raison des contraintes imposées par la loi littoral. Ce nouvel équipement doit permettre de limiter les files de véhicules et les distances parcourues par les habitants pour se rendre à la déchèterie de Royan, régulièrement saturée en période estivale. C'est d'ailleurs pour faire face à cette hausse continue de la fréquentation que les déchèteries de Royan et Chaillevette sont ouvertes sans interruption de 8h30 à 18h30 heures, du 28 mai au 29 septembre.

Plusieurs personnes pensent que Le Président de la Cara a bien agi pour sa commune car la réalisation de la déchèterie à Vaux ne permettait pas dans l'immédiat de réaliser la sienne!

Toujours à l'étude? Mais aucun lieu proposé et sans planification. Dans cet article on ne parle pas des conséquences financières engendrées par le revirement de la préfecture

On est loin du compte

Dans ce document on ne montre que la partie restant à payer

Il faut ajouter sur ce montant de 74 395€

L'investissement d'achat des parcelles incluant les frais notariés

Les sommes de perte d'exploitation versées aux 2 exploitants de ses parcelles incluant les frais administratifs

Les frais d'études pour le futur accès envisagé pour cette déchetterie et payés par le département

Plus les frais divers engendrés par ce dossier

Au cours de dernière réunion je vous avais donné cette information article de Cara' mag :

Une année s'est écoulée, pas de solution envisagée dévoilée à ce jour. Ceci nous a été confirmé lundi par un nouveau technicien des études de la CARA

La Cara avec les élus se sont endormis sur le dossier!!!

Les termes de la conclusion mentionnés sur ce dossier au cours de la dernière réunion restent valables

- Ne soyez pas surpris de continuer à trouver des déchets sauvages sur notre commune
- Je ne pense pas que je verrai cette nouvelle déchetterie avant la fin de mon mandat.
- J'en suis personnellement navré, mais je continuerai mon combat afin que nous disposions d'une déchetterie de proximité

Travaux avenue des Peupliers

Cette avenue a fait l'objet de différents travaux d'assainissement durant ces dernières années mais le revêtement, dans sa globalité, n'a pas été refait.

Des affaissements de chaussée sont présents. Ils sont la conséquence de la fréquentation élevée de cette avenue par de nombreux véhicules dont des poids lourds.

Les riverains subissent en particulier des nuisances sonores engendrées par les camions bennes et les véhicules avec remorque , et le désagrément de projection d'eau engendré par le passage de véhicules sur les flaques d'eaux, conséquences de ces affaissements de chaussée.

Photos de Mme Dieumegarde Juin juillet 2018

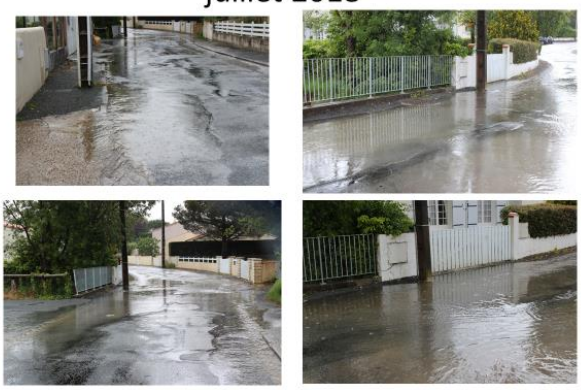

Au cours de la présentation des vœux de 2018 Monsieur le Maire nous avais informé que cette avenue était programmée pour cette fin d'année

Ceci nous a été confirmé au cours de la réunion préparatoire de juillet 2018.

Le bureau d'études du service technique, courant septembre octobre, devait établir le cahier des charges pour l'appel des offres.

Les travaux devaient commencer début 2019

Cette situation a été discutée au cours de la réunion préparatoire de Juillet 2019

Il a été mentionné que les affaissements s'emplifiaient, mais depuis la mise en service du bassin d'orage toutes les eaux de pluie en provenance de l'avenue de Bernezac ne ruissellent plus avenue des Peupliers.

Par contre, par temps de grosses pluies orageuses, cette route continue d'être inondée des eaux de pluie en provenance du haut de cette avenue coté avenue des Acacias

Cette route devient aussi le passage des camping cars pour accéder à la nouvelle aire de stationnement.

L'état du revêtement ne les encourage pas à y venir

Les travaux sont bien budgétés pour 2019

Entretien du canal de Bernezac

Vous avez pu constater précédemment, que le problème de risque d'éboulement du mur rive gauche du canal, avant franchissement de la rue des Erables avec pour conséquence inondation des parcelles en amont a été résolu.

Par contre, le secteur entre allée des Saules et cette nouvelle canalisation rue des Erables, est déplorable et insalubre.

La végétation dans le lit du canal et le manque d'entretien de sa rive droite engendrent la difficulté de circulation de l'eau et le blocage de tous les éléments flottants

Cet état est le fait de l'irresponsabilité de certains propriétaires , des services techniques et des services administratifs

Attendons-nous à de nouvelles fermetures de la plage aux prochains orages.

Ces éléments flottants de toute nature, en décomposition, sous forte circulation des eaux vont se retrouver dans la zone de baignade.

La majorité des propriétaires entretiennent leur berge

Mais certains ne ramassent pas leur tonte .

Les services techniques qui devraient montrer l'exemple n'entretiennent pas les berges communales

Des propriétaires laissent leur propriété en friche.
Un autre accumule des déchets en bordure du canal

Cette situation favorise la présence de vipères et des rats

Conclusion

Notre présentation en mairie du 21 décembre 2017 sur l'entretien de ce ruisseau n'a pas fait l'objet d'une réelle prise en compte des conséquences de ce manque d'entretien, par les responsables concernés: Certains propriétaires, Services techniques et Elus

Tant que l'administration ne fera pas respecter aux services techniques et aux propriétaires concernés, la législation sur l'entretien des cours d'eau et l'arrêté préfectoral spécifique à ce ruisseau, on subira cette pollution avec des fermetures de la plage et le risque d'inondation des propriétés n'ayant pas fait l'objet d'un remblais

Le dernier curage du ruisseau a été réalisé en fin 2009 Soit 10 ans. Conformément à l'arrêté préfectoral N°83 107 , un nouveau curage doit être réalisé rapidement

Arrêté préfectoral

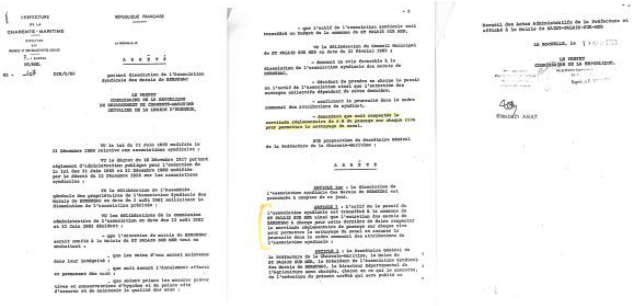

Diverses informations

Sur notre information du mois de février point 2

Enfin le département, sous la pression des maires concernés, va analyser l'eau de la Gironde Voir articles sud-ouest du 22 février. Contrairement aux affirmations d'une association de St Palais, la pollution de nos plages n'est pas due aux rejets en mer côté Puits d'Auture

Article le Littoral juin 2019

Pays royannais

Qualité des eaux, l'étude livre les 1ers résultats

Le Littoral - vendredi 21 juin 20

L'étude de vérification vient de livrer ses premiers enseignements : deux premières analyses ont montré des traces de pollution avant une très nette amélioration sur les deux suivantes.

Les élus du pays royannais concernés (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer et Meschers-sur-Gironde) accueillent les premiers retours des analyses des eaux avec précaution. "*Pour le moment, on ne sait rien*", indique le maire de Vaux, Daniel

dest, une structure qui peut avoir un rôle à jouer transverse sur les deux départements", explique Jean-Marc Bouffard. Surtout, ce qui chagrine l'édile saint-georgeais, c'est l'étonnant silence de la préfecture de région, pourtant compétente en la matière. "*En août 2018, les maires*

Au cours de la réunion préparatoire de 2018 nous avons été informés qu'une nouvelle étude sur le ruissellement des eaux pluviales était lancée pour répondre aux nouvelles lois environnementales

La position du deuxième bassin d'orage et de lagunage, dans le secteur avenue de la Source, peut être remise en cause

Cette nouvelle étude n'est pas terminée

De source non officielle, il semblerait que le traitement des eaux pluviales deviendrait sous responsabilité de la CARA et non plus sous responsabilité des services techniques de la commune.

Nous attirons l'attention aux Elus (anciens et nouveaux) que si cela se confirme, le transfert de responsabilité devra bien être acté concernant l'entretien des eaux du ruisseau de Bernezac et du bassin d'orage qui reçoivent les eaux pluviales

Les écrevisses de Louisiane envahissent le marais

Frelons asiatiques

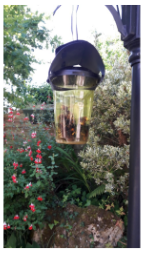

Sur notre information du mois de février point 1

Haro sur les reines frelons asiatiques (voir article sud-ouest du 25 fév), pour bénéficier gratuitement d'un piège, prendre rendez-vous à la Cara et venir avec un justificatif de domicile + une carte d'identité

Aucune décision n'a été prise à ce jour, par la CARA, concernant le renouvellement de cette opération pour 2020

Un nouveau livre sur notre commune

Avenue des Acacias, projet de 46 logements dont 37 logements locatifs sociaux (80% LLS)

Suite aux demandes d'informations de Mme Dufau et de Mme Fournier votre délégué de quartier a été convié à une réunion en mairie concernant la demande de permis de construction déposée par la SARL LE JARDIN DES HETRES sur ce terrain

Terrain classé en zone AUc (orange) au PLU qui a été approuvé en 2012
C'est une zone réservée pour la construction de logements avec 80% de logements aidé locatifs ou en accession

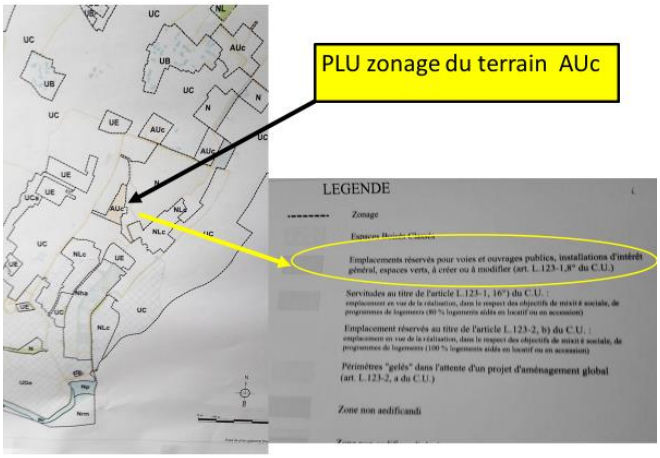

Informations générales reçues au cours de cette réunion

Notre ville manque de logements sociaux, elle devrait suivant la législation en avoir environ 550, elle en a actuellement 20 en service et environ 30 en construction

De ce fait, l'état pénalise annuellement la commune d'un montant d'environ 240 000 € montant qui peut être quintuplé si la commune ne construit pas de nouveaux logements sociaux.

De plus la commune a perdu son droit de préemption au détriment de **L' E**tablissement **P**ublic **F**oncier section région aquitaine (organisme crée en 2009)

Le service de l'urbanisme a reçu le 21 juin un deuxième dossier de demande de construction de 46 logements dont 37 logement locatifs sociaux dans ce secteur. A ce jour le dossier est incomplet Le premier dossier a été abandonné

Tant que l'instruction de cette demande de permis de construire n'est pas terminée, les documents spécifiques au dossier ne sont pas disponibles au public

Les deux propriétaires concernés présents ont exprimé leur désarroi

Ramassage des déchets verts

Propreté des plages

La CARA met des cônes à la disposition des plagistes fumeurs aux postes de secours

Fête des quartiers

Par manque de volonté de certains délégués de quartier cette fête n'a pas eu lieu cette année.

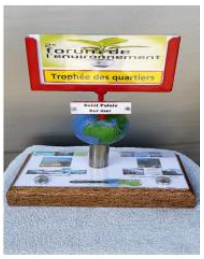

Civisme !!!

Sans surveillance les containers verre sont sujet aux dépôts sauvages

Nous entretenons la zone de ce container verre

mais nous n'acceptons plus ces dépôts sauvages les derniers ont été transférés au milieu de la place avec information à la mairie et aux Elus

Dépôts sauvages

Carrefour
Rue des fls av de Nauzan

Même dans le ruisseau

Le plot de sécurité AV. de Pontaillac n'a pas aimé la chaleur et certains automobiliste ont cassé 2 plots de sécurité AV de Nauzan pour se garer sur le trottoir

On s'en va en laissant ses ordures sur le trottoir

Sans commentaire

L'année dernière

Aujourd'hui

Rue de l'abbé Fayaud

Et bien cette propriétaire estime que ce n'est pas à elle de tailler sa haie et de rendre praticable son trottoir. Plusieurs habitants se demandent pourquoi la commune ne réagit pas ?

Un sous traitant EDF a élagué cet hiver, sans frais pour les propriétaires, un secteur de cette zone mais cette société n'a pas terminé le travail

Par contre les fils téléphoniques qui sont en partie inférieure et pris dans ces branchages d'arbres de propriétés privées subissent les même dégâts . Plusieurs coupures de réseaux ont eu lieu. L'entreprise de télécommunication vient à chaque fois bricoler une réparation mais ne s'attaque pas à la cause.

Réponses aux questions soulevées au cours de l'assemblée du 9 aout 2017

Souhaits d'habitants reçus par courrier ou email

M. Jean Pierre RAS 48 avenue de Bernezac

Suite à notre entretien, je vous confirme mes dires, depuis la réfection de l'avenue de Bernezac dont nous sommes trés content de l'aspect. Mais beaucoup moins du résultat en ce qui concerne les eaux pluviales lors de fortes et moyennes précipitations nous recevons toutes ou parties des eaux de la rue de Tilleuls, ce qui représente des métres cube trés difficile à absorber dans notre propriété.

Les grilles mise en place dans le bas de la rue des Tilleuls ne sont que des gadjets et non entretenues (uniquement lors de notre présence étant une résidence secondaire pour le moment).

Nous vous remerçions de prende en considération nos doléances.

Des instructions on été données aux services techniques pour un nettoyage régulier de ces grilles. La solution de changer ces grilles par des grilles d'un maillage plus grand n'est pas souhaitable pour un bon fonctionnement du réseau eaux pluviales

Mme Bernadette Brossard 50 avenue de Bernezac

Depuis les travaux de la rue, nous sommes régulièrement inondés dans le bas de notre maison et le garage lors de grosses pluies.

En plus de l'eau de la rue, nous récupérons celle qui descend de la rue des Tilleuls.

- Les raisons en sont simples, plus de bordures de trottoir, c'est plat, de petites grilles qui sont bouchées par les feuilles au moindre coup de vent, pas de nettoyage de la part de la commune de ces grilles, ou rarement…, donc travaux totalement inadaptés et mal conçus par rapport à la rue des Tilleuls et nos terrains en pente.
- Je nettoie moi-même les grilles chaque fois que je peux pour limiter les dégâts, mais ce n'est pas à moi de le faire.
- Je suis en longue maladie et c'est mon épouse qui doit faire ces gros nettoyages.
- Cela fait exactement 40 ans que j'habite cette maison, jamais je n'ai subi la moindre inondation avant.
- Je me suis déjà déplacé à la mairie pour signaler le problème à plusieurs reprises, j'ai montré des photos, et… rien !
- Nos voisins du 48, Mr et Mme RAS subissent les mêmes dégâts.

Même réponse que précédemment

Mme B Manteau avenue de Bernezac

Mes chers représentants de quartier ! Nous voilà bien ennuyés, car comme cette photo en témoigne, plus personne ne sait comment se garer dans notre belle avenue toute neuve ! La gêne occasionnée étant l'obligation de slalomer entre ceux qui dans leur droit sont garés sur la chaussée et ceux qui de bonne foi se garent au plus près de chez eux. Il n'y a pas de problème entre tous ces voisins qui s'entendent intelligemment. Par contre cela semble agacer le conducteur d'une ……. immatriculée ……. Dès qu'il déboule sur l'avenue, et qu'il aperçoit une des voitures Manteau, il klaxonne tout du long, sans ralentir, pour bien signifier que nous sommes mal garés. Sans doute cet individu ne lit pas le reflet ! Par exemple, pour la journée d'hier, il a klaxonné une première fois à 11h30, est repassé avec une remorque pleine de branchages à 15h05 avec retour à 16h (c'est là que j'ai eu le temps de noter son immatriculation), et a remis ça à 17h50. Ca devient du harcèlement, car ça dure depuis plusieurs mois. Et nous appréhendons la période durant laquelle les estivants seront garés dehors, le klaxonne n'a pas fini de retentir!!

Plus sérieusement, il serait judicieux de convenir d'un côté de stationnement, sachant que la plupart de ceux qui se garent sur le trottoir plat devant chez eux, ne peuvent pas faire autrement car n'ont pas de lieu de stationnement sur leur propriété. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce qu'il y ait une bande jaune devant notre porte, si ça peut arranger tout le monde. Aussi je me tourne vers vous, car je sais que vous savez écouter vos "ouailles" et que vous êtes efficaces.

Comme mentionné sur l'exposé les Zones de stationnement sont matérialisées

Mme E Chauvet avenue de Pontaillac

N'y aurait il pas un problème avec ce panneau placé Avenue de Pontaillac ?

Non car c'était un panneau chantier qui a été enlevé

M. Michel Marais 29 rue des Roseaux

- Revoir les Eaux Pluviales de cette rue E GIRAUD qui viennent dans mon fossé privé par cette buse et accentue l'inondation de ma maison et de ma parcelle.

Pas envisagé à ce jour

- Elagage des arbres face aux Numéros 27 et 29 de la rue des roseaux.

Relance a été faite aux services techniques

M. A Doutre allée des Saules

Je t'écris pour savoir si la mairie a avancé par rapport à l'entretien du ruisseau.

Je commence à être très agacé par ce qui se passe c'est à dire rien, que ce soit de la part de la mairie ou de celle des riverains.

Car pendant ce temps là la végétation poursuit son avancée.

Sur quelques mètres, le ruisseau commence à disparaître sous les branches. D'ici à la fin de cette année je vais devoir, sur ma propre rive, tailler la végétation des voisins. Le moindre objet flottant transporté par le ruisseau s'arrête là et c'est moi qui nettoie régulièrement ce qui s'accumule. Celui qui a le plus à faire est Mr Lebouc si je ne me trompe pas. Je suis passé chez lui pour voir. Le fond de son terrain est envahit de bambous et de ce fait il ne peut pas accéder à sa rive. En fait c'est simple, il faut tout raser pour nettoyer la rive et les bambous repousseront tellement vite qu'en quelques mois il ne verra plus rien. Son voisin Perrot pourrait aussi faire quelques interventions de nettoyage (une grosse souche part de la rive, pas loin de son portillon, et se développe a vu d'œil).

J'attends donc avec une impatience grandissante que quelqu'un veuille bien se bouger les fesses et intervenir efficacement

Busage partiel réalisé et pour le reste sujet traité précédemment

Mme Dany CHAMBARD de MONTI allée des Saules

Après les brigades vertes venues désherber les trottoirs !!!!!!!!!!!!!!!! nous avons carrément des trous sur les trottoirs de l'allée des saules

La réfection de ce trottoir n'est pas programmée

M. Jean Pontabur 25 Av de Nauzan

je voudrai savoir pourquoi les trottoirs ne sont pas entretenus étant un peu en retrait du centre nous ne faisons pas parti de la vitrine de la ville alors que nous payons nos impôts .

Réponse donnée sur le reflet

Je voudrai savoir s'il serai possible d'avoir un avaloirs devant ma porte car je reçois les eaux de la rue de L'abbé Fayaud et quand il fait des orages l'eau rentre .

Pas envisagé à ce jour

M. et Mme Darfeuille 4 rue des Arbousiers

Je vous écris pour vous resignaler que la rue des Arbousiers où je réside est dans un état lamentable depuis des années, la situation ne sait pas arranger avec le passage des camions qui passaient pour faire la réfection de l'avenue de Bernezac.Nous sommes deux propriétaires à y résider en residence principale depuis plus de 20ans.Je vous remercie à l'avance de faire le nécessaire pour faire suivre ma demande.

Les haies en bordure de cette rue sont du domaine privé et c'est aux propriétaires concernés de les entretenir

Mme E Vines 64 corniche Nauzan

Par temps de grosses pluies l'eau pluviale, en provenance de la rue de la Concorde, rentre dans notre propriété

Pouvez vous, SVP, voir le problème avec les services techniques afin que cette eau soit canalisée ?

Le prolongement du trottoir n'est pas programmé à ce jour mais le problème d'écoulement d'eau dans sa propriété a été résolu par la création d'une bordure béton à l'entrée de sa propriété

Questions posées en réunion

1 M. Xavier Kruger 8 rue Germaine

Signale une difficulté grandissante pour le stationnement et la circulation à vitesse de plus en plus élevée dans cette rue. Pourrait-on la mettre en sens unique ? La solution de supprimer le stationnement dans ce secteur n'est pas acceptable

Une étude avec plusieurs alternatives dont une rue Germaine à sens unique est en cours

2 M. Arnaud 1 rue Germaine

fait la même remarque. Signale que son véhicule en stationnement a été percuté de plein fouet. Peut-on étudier une circulation plus fluide autour de L'église ?

Voir réponse ci dessus

3 M. Frénot 45 rue des Roseaux

En cas de grosse pluie, un torrent d'eau rentre chez eux ? Pas de trottoir, pas de réseau. Comment mieux gérer ?

Pas de trottoirs envisagés pour cette rue, une demande a été faite au près de la poste afin que les facteurs ne roulent pas sur la berge avec leur voiture électrique. Il est souhaitable de canaliser ces eaux dans sa propriété

Signale également un éclairage déficient.

L' étude sur l'état des éclairages a rendu son verdict 250 000 € ont été budgétés cette année avec priorité aux points sécuritaires

4 Mme Reuss 9 rue de Cordouan

Les ordures en fin de W-E posent pb pour les résidences secondaires.

Confirmation de la réponse donnée en réunion :

Rép. Les poubelles ne seront pas remises. Remmener chez soi ou mettre dans les poubelles de la ville.

Le plus simple est de demander aux voisins ou une connaissance de mettre ces déchets dans leur poubelle ou de leurs demander de rentrer votre poubelle quand elle est vide

5 M. Michel Brossard 50 Av. de Bernezac

Confirme sa demande écrite : Déferlement d'eau dans sa propriété qd pluies abondantes venant de rues perpendiculaires. Avaloir insuffisant.

Voir réponse précédemment

6 M. Perrot 5 rue des Erables

Comment se fait-il que depuis que la Cara existe, autant de pbs restent irrésolus ?

Paris ne s'est pas fait en un seul jour

Conteste l'arrêté préfectoral pour l'entretien du ruisseau et mentionne l'existence d'articles sur ce sujet : Article Code Civil L 152/ 22 Code Environnement

- Aricle L 210/1 Code de l'environnement
- *entretien régulier est une obligation
- *entretien des rives sans dessoucher
- *enlèvement de tout ce qui gêne la circulation de l'eau
- *fauchage

Busage partiel réalisé et pour le reste sujet traité précédemment et pour mémoire voici l'information qui lui avait été faite au cours de la dernière réunion de 2018

M. Bonneau signale que sa propriété est en zone 3 et non en zone 2 seule zone où cet arrêté préfectoral est applicable et qu'il n'est pas exempté de montrer l'exemple en entretenant sa berge.

Mentionne que toute servitude doit figurer sur les actes notariés

Personne ne doit ignorer la législation en vigueur, même les notaires dignes de ce nom

7 Mme Vineau 3 Allée des Grillons

A rencontré une technicienne qui faisait des relevés pour installer le numérique sur Vaux. Peut-on harmoniser avec le côté Saint-Palais ?

C'est le département qui a la responsabilité de la mise en place du numérique et qu'il y a bien harmonisation entre les deux communes

Signale que la distribution du Reflet ne se fait pas dans sa rue.

Les habitants sédentaires qui en font la demande reçoivent dans leur boite le reflet et le reflet est disponible sur le site de la commune

8 M. Baillard 51 Av. de Bernezac

Les travaux de l'avenue sont super, mais le stationnement est interdit sur les trottoirs. Peut-on le matérialiser sur la chaussée ?

Réalisés

Pourquoi la boîte aux lettres qui existait au 47 de l'Avenue n'a pas été remise après les travaux ?

Cette boite a été enlevée par la Poste car elle était que trop rarement utilisée il y en a toujours une en bout de rue coté du restaurant l'Arrosoir

9 Mme Potet 5 rue de la Brunette

Signale que des arbres gênent le passage de chaque côté. A qui appartiennent ces arbres ?

Domaine privé

10 Mme Chauvet rue de Pontaillac

Demande une action pour interdire le stationnement sur la bande Piétons

La police municipale a été informée avec demande de verbalisation

Demande poubelles supplémentaires pour Nauzan

L'entretien de cette plage est sous traité à la commune de Vaux une relance de cette demande est en cours de formulation

11 Mme Lépée3 rue des Erables

Demande qu'un nouveau curage du ruisseau soit fait rapidement (promis lors de la visite sur site)

Un premier curage a été fait il y a quelques années par les brigades vertes)

Traité précédemment dans l'exposé et les brigades vertes ne sont pas techniquement équipées pour réaliser ce travail

12 M. A Nowakowski 16 rue des Saules

Demande nettoyage du ruisseau et du parking. Un roncier envahit le ruisseau.

Traité précédemment dans l'exposé

Signale pb d'insalubrité avec la maison abandonnée sur terrain en friche à côté de chez lui

Point discuté en réunion préparatoire et comme le propriétaire ne se sent pas concerné il a été demandé aux services techniques de lancer un audit par la CARA CER afin de s'assurer que les installations sanitaires des cabanons de son terrain soient conformes à la législation

13 M. David 18 rue des Chênes Verts

D'accord pour l'entretien des trottoirs mais signale forte dégradation du revêtement. Rue de l'Abbé Fayaud, impossible de passer. Qui doit faire quoi ?

Voir article sur reflet, par contre certains riverains ne sont exempts de tailler leur haie

14 Mme Darpas 3 Avenue des Peupliers

Est-il normal que le nouvel éclairage sur le quartier de Bernezac soit éteint actuellement à 11h ?

Oui en période hivernale voir décision du conseil municipale pour économiser l'énergie

Est surprise qu'il n'y a pas eu d'information au cours de l'exposé concernant l'aire de Camping-cars derrière les Ateliers Municipaux ?

Traité précédemment et le plan a été et est exposé dans le hall de la mairie

Où peut-on avoir des infos sur la réfection de l'av. des Peupliers.

En Mairie dès que l'étude sera terminée

Nouvelle Av de Bernezac Quelle est la différence entre trottoirs et espaces plats ? Nécessité d'une signalisation

Signalisation est en place et ces espaces plats appelés ralentisseurs sont conformes à la législation

15 Mme G. Caton, corniche de Nauzan

Suite aux travaux avenue de Bernezac la balise sur cette avenue au carrefour avec la rue des peupliers pose un problème de sécurité pour les automobilistes arrivant de Av des peupliers, car les automobilistes av de Bernezac roulent souvent vite et oublient de laisser la priorité à droite. Peut-on envisager de réinstaller cette balise avenue de Bernezac ?

A ce carrefour il y a un plateau destiné à ralentir les véhicules , les 2 anciennes triangles (balise) mentionnant que les véhicules de la rue des peupliers avaient priorité ont été supprimés. Mais de la rue des peupliers la croix carrefour existe toujours ce qui suivant le code de la route vous donne la priorité sur les véhicules venant de gauche qui pensent avoir cette priorité.

Balise allée des chaumes

Pt discuté en réunion préparatoire.
2 solutions: réinstaller les balises av de Bernezac ou mettre une balise av des Peupliers comme celle au carrefour à l'autre extrémité av des Acacias. Le service sécurité doit prendre sa décision rapidement

16 M. E. Vegnaduzzi 7 rue Germaine

Mentionne que sa femme est handicapée et qu'il n'existe pas de trottoir praticable pour aller à l'église.

- Peut-on faire quelque chose ?

Pas budgété mais sera pris en considération sur l'étude concernant cette rue comme mentionné précédemment

Organisation du quartier pour le renouvellement des membres actifs et élection des 2 délégués du quartier

Je resterai délégué de votre quartier jusqu'à l'élection du nouveau Maire en 2020 mais je ne me représente pas.

Depuis 10 ans, je me suis démené pour vous informer et agir au près des élus et services techniques pour trouver des solutions à vos demandes quand elles rentraient dans le cadre de la charte des conseils de quartier. Cette charte a été proposée au Maire, à ma demande, par tous les délégués de quartier et adoptée le 24 juin 2009 par les élus, modifiée le 29 mars 2012 et le 14 octobre 2014.

Mon attitude et ma façon de répondre ont pu choquer certains habitants ou certains élus qui ne me connaissaient pas. Veuillez m'en excuser, mais je l'ai fait dans l'intérêt général du quartier, en respectant l'esprit de cette charte et en évitant d'être juge et partie prenante, au grand regret de mes voisins.

Si vous le souhaitez et si le nouveau Maire le désire, je peux organiser la première réunion pour l'élection des nouveaux membres actifs et l'élection par ces membres actifs des 2 nouveaux délégués de quartier.

Je terminerai par ce proverbe Français :

« personne n'est indispensable »

Les espoirs et suggestions de chacun afin de soumettre à la municipalité les problèmes relatifs à notre secteur

Questions envoyées par internet

M. Michel Raimbault 10 rue des Ifs

Problèmes posés par la construction récente (début des travaux lors de mon premier passage à Saint Palais début avril) d'un mur au n° 18, en bordure de la rue, qui contribue à rétrécir encore un peu plus une rue qui est déjà très étroite.

Plusieurs plagistes et propriétaires au bord de la promenade plage de Nauzan

Ils demandent des anneaux vélos supplémentaires aux deux accès à la plage

M.Alban de Malherbe av de Bernezac
M. Jean-Yves Lehot Camping ACCCF AV de Bernezac

Autorisation de pose d'un antenne Orange dans le camping ACCCF ?

De : Christian Valentini [mailto:c.valentini@stpalaissurmer.fr]
Envoyé : mercredi 27 mars 2019 17:21
À : jean-yves.lehot@orange.fr
Objet : Relais Orange

Monsieur,

Par courriel du 20/03, vous avez interpellé le maire sur la construction d'une antenne relais de la société Orange.
La société Orange a fait une demande auprès de la commune pour une implantation au camping de l'ACCCF.
Il n'appartient pas à la commune de s'immiscer dans le fonctionnement du Comité directeur.

Par contre nous avons vérifié la compatibilité avec les secteurs de protection du patrimoine (elle est hors secteur) et avec le périmètre de protection de l'église romane classée (elle est hors périmètre).

Compte tenu des besoins de plus en plus importants et du développement de la 4G, le bureau municipal a émis un avis favorable à son implantation et même si on peut reconnaitre que son esthétisme est navrant au même titre qu'un poteau EDF ou une éolienne.

Souhaitant avoir répondu à votre demande,
Bien cordialement

Christian VALENTINI
Directeur général des services
Président départemental du SNDGCT
Hôtel de ville
3, avenue de Courlay
17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER

Mme MF Darpas av des Peupliers

Nous voici arrivés à St Palais pour les vacances scolaires parisiennes et en prenant l'avenue de Bernezac, nous avons vu les emplacements matérialisés pour le stationnement. Comment pourrons nous circuler en été dans cette avenue car les voitures ne pourront plus se croiser De plus, il y a très peu de places de stationnement ce qui semble aberrant vu la proximité de la plage de Nauzan.

La réfection de l'avenue des peupliers devait être faite cet hiver et nous voyons que rien n'est encore prévu !!!

Au niveau de l'avenue des peupliers, le marais est envahi par les arbres. La municipalité doit-elle nettoyer cette partie du canal ?

M. Roger Dubreureant AV des Peupliers

Sur la digue de Nauzan et sur les différentes plages avoisinantes des plans de plage ont été installés pour visualiser la côte . Je suis surpris comme de nombreux touristes qu'il y a inversion mer et terre .Je prends l'exemple du plan situé devant le restaurant " l'arrosoir" La zone du chenal (quand on regarde sur le plan) se situe à gauche alors qu'elle est en réalité sur la droite (en regardant la mer ???)

Sécurité :
Sur l'avenue de Bernezac quand on arrive au camping ACCCF de Bernezac, des zones de stationnements ont été tracées sur la route , une fois sur la droite une fois à gauche et même parfois non loin d'un virage .Risque lors du dépassement des voitures en stationnement !!! C'est peut être pour faire ralentir la vitesse mais c'est plutôt dangereux à mon avis !!! Nombreux zig zag !!!

Zone dangereuse :
La piste cyclable qui coupe l'accès à la plage de Nauzan (côté restaurant l'arrosoir) , les cyclistes venant de Vaux dans la descente roulent généralement très vite , ne s'arrêtent pas et risquent de percuter les piétons ???

M. M Laloue rue des Saules

Je reviens sur ma demande concernant un élagage à faire d'un arbre qui est couché sur la propriété abandonnée entre le 16 et le 28 de la Rue des saules.
Cet arbre est déraciné et vient appuyer dangereusement sur les lignes électriques et sur les lignes téléphoniques.

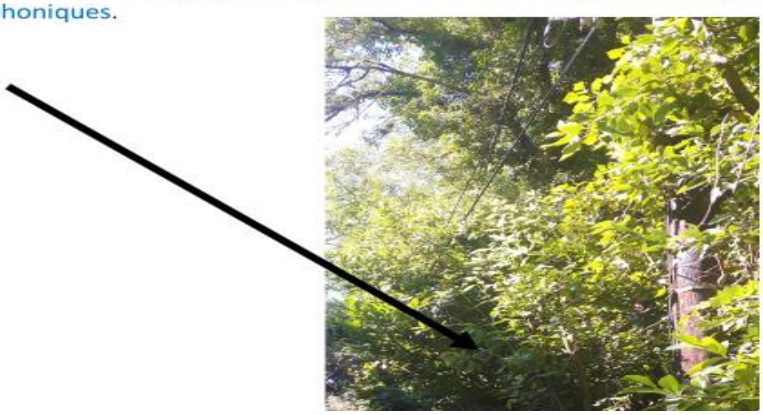

M. Sebastien Collange 33 av de Bernezac

- Points portant à questionnement : stationnement av de Bernezac:
- Le stationnement est certes bien pour faire ralentir grâce aux chicanes.
- Cependant, un problème se pose. En mai, un convoi de mobilhomes s'est retrouvé coincé devant chez nous car un véhicule (Renault trafic) était stationné selon marquage. Il a fallu que le propriétaire du véhicule se mette sur le trottoir pour qu'il passe.
- Je ne suis pas convaincu que l'effet souhaité marche car la nuit, peu de véhicules sont stationnés et la vitesse vraiment excessive.

- Je pense qu'il serait judicieux de mettre soit un ralentisseur, soit un stop ou cédé le passage au niveau de capatlantic pour faire ralentir (avant les virages) dans un sens et stoppé la prise de vitesse dans l'autre.
- Aucun marquage cycliste sur cette artère, c'est dommage.
- Aussi, pour ces places, je pense qu'en rajouter à proximité de la plage serait judicieux (de toute façon, les véhicules ne se gênent pas pour s'y garer sans marquage 😉

M. O Manteau avenue de Bernezac

Ne pourrait on pas mettre le bac à verre qui est au coin de l'entrée du camping ACCCF, en plein carrefour et d'un fort passage piéton, vers un autre endroit ?

Lors du vidage le camion barre la route, et si on veut passer c'est dangereux !

Il pue, il dégouline il enfonce et marque l'enrobé à chaque vidage, surtout pas temps chaud.

Mme E Vines 64 corniche de Nauzan

Je vous écris en ce qui concerne la vitesse des vélos sur la piste dehors 62, 64 et 66 Corniche de Nauzan. Il y a un virage juste avant 64 (notre maison) et c'est très dangereux quand on essaie de quitter par le portillon.

Est ce qu'on peut proposer un panneau qui dit "attention piétons" avant d'un accident se passera?

A Londres il y a un mois un piéton a été tué par un vélo , et suis tres inquiet qu'il y a une risque de ca ici.

M. André Nowakowski rue des Saules

Remplacement du potelet bois détérioré pour interdire le passage de camping car sur le parking de la plage et demande d'entretien de ce parking

M. P Duval 24 rue de la Jolinière

suite à votre passage de ce jour, au 24 rue de la Joliniere nous vous avons fait remarquer la chaussée déformée et ce malgré des réparations successives de la part de la voirie de la mairie de saint palais qui ne s'avèrent être que des pansements inutiles merci de bien vouloir en parler à l'ordre du jour car notre voix personnelle n'a eu aucun écho de la part de la mairie

M. Et Mme Mathieu 4 bis rue E. Giraud

Je vous confirme l'intérêt général pour un panneau "interdiction de stationner " au bout de la rue Émile giraud. Ceci permettra a tous de pouvoir faire demi tour facilement, notamment les poubelles et les camions ainsi que les résidents de cette impasse.

M. A Doutre 8 allée des Saules

Il nous a fait parvenir une copie du courrier déposé en mairie pour renouveler ses différentes demandes concernant l'entretien du canal secteur 3 allée des saules rue des Erables

J'habite 8 allée des saules, depuis bientôt 15 ans, résidant à quart temps à St Palais. Ma propriété borde le ruisseau de Bernezac dont les berges et leur entretien ont déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive.

Pour ce qui me concerne j'entretiens régulièrement ma rive ce qui ne requiert pas un effort surhumain ni des dépenses exorbitantes. Juste quelques instants, régulièrement, tout au long de l'année.

Constatant le développement inquiétant de la végétation sur l'autre rive, j'ai d'abord alerté mes 5 voisins en les invitant par courrier, aimablement et sans agressivité ni agacement, à intervenir de leur côté pour garder l'endroit agréable. L'enthousiasme n'a pas été la caractéristique principale des réponses que j'ai reçues. C'était en mai 2015.

J'ai dans la foulée alerté Bernard Bonneau, notre délégué de quartier. Et le temps passa tandis que la végétation poursuivait son inexorable progression.

Bernard Bonneau s'est vu confié une étude sur le statut juridique des rives du canal qu'il a dû partager en 4 zones tant l'histoire et les règles étaient différentes (je suis pour ma part dans la zone 3). Ce rapport a été présenté aux responsables municipaux (dont Monsieur le maire en personne) le 21 décembre 2017 et j'ai eu, avec Mme Lépée ma voisine, l'honneur d'être convié à cette réunion. Le compte rendu mentionne que pour ce qui concerne la zone *3 « les élus considèrent que l'entretien de cette zone devient prioritaire et que la solution d'un busage partiel au droit de la maison de Mme Lepée est judicieuse »*. Je pensais qu'enfin, l'e problème allait être pris à bras le corps.

Que nenni. Le temps continua de passer et la végétation de pousser. Voici le point de ce qui s'est-il passé depuis cette réunion.

J'ai fait une relance auprès du Délégué de Quartier le 13 juin 2018. Le point a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion de quartier du 25 juillet 2018. Le compte rendu de la réunion cite mon message et relance l'affaire, mais aucune réponse n'est apportée en séance.

Nouvelle relance par mail au Délégué de Quartier le 24 septembre 2018 dans lequel je déplore l'immobilisme.

Le successeur de Mr Favreau a poursuivi le travail d'entretien que ce dernier assurait régulièrement. Le résultat est remarquable et les autres riverains devraient s'en inspirer. Pour les autres propriétaires quelques petits efforts ont été faits ici ou là mais rien de très radical. La municipalité a quant à elle réalisé le busage de l'extrémité du canal, en bas de la maison de Mme Lepée. Autant je n'étais pas favorable au busage complet du canal, autant le busage sur cette partie particulièrement inaccessible m'a semblé pertinent. Bravo donc à la municipalité pour cette action.

Aujourd'hui, je continue de récupérer les objets flottants qui proviennent de l'amont (ballons, bouteilles vides, papiers, grosses branches...) et qui ne peuvent plus passer. A noter une grande nouveauté cette année, je vais pouvoir cueillir les mûres qui proviennent des ronces de la rive d'en face.

Je me fais également l'avocat de ma petite voisine, une charmante poule d'eau qui niche depuis longtemps à cet endroit. Elle m'a expliqué qu'elle avait de plus en plus de mal à regagner son domicile et à promener ses petits dans le quartier. Les canards ont fini par comprendre que pour accéder à certaines parties du ruisseau il fallait remonter sur la berge et replonger quelques mètres plus loin. J'ai par contre un retour très positif du lobby des moustiques qui considère qu'une zone de reproduction naturelle est en train de s'installer progressivement et qu'ils voient cela d'un très bon œil pour le développement de leur communauté.

J'ai l'air de plaisanter, mais en réalité je ris jaune. Je voudrais juste, s'il vous plaît, que riverains et municipalité se sentent enfin concernés et s'impliquent rapidement dans un véritable chantier de débroussaillage et nettoyage des rives du ruisseau et du ruisseau lui-même.

Le sujet figure à l'ordre du jour de la réunion de Quartier du 31 juillet 2019. J'en attends beaucoup.

Merci d'avance.

Mme Dany CHAMBARD de MONTI allée des Saules

C'est sure qu'il va falloir faire comprendre les nuisances que nous subissons a cause du ru de nauzan, J'ai des vipères dans mon jardin, venant de derrière forcément

Jamais ou pas nettoyé des branches trainent dans l'eau et au bout de l'allée des saules, Déjà **signalé deux fois a la mairie et aux travaux municipaux** RIEN NE BOUGE

C'est parfaitement inconcevable, De plus certains riverains ont des tuyaux se déversant dedans « propre ou pas ????? »

•

La rue des saules jamais ou pas nettoyée et avec les papiers du parking, c'est folklo, Un seul panneau défense de stationner en début de la rue des saules sur un coté alors ils se garent de l'autre coté !!! et on ne passe que mal et sans poussettes, POURQUOI PAS UN PANEAU STATIONNEMENT INTERDIT DES 2 COTES

•

Mais bon c'est pire avec les nuisances **du tracteur du centre nautique** en permanence le matin tôt et le soir, Quand il ne tourne pas pendant 1 h et que je doive les obliger a le stopper (l'essence coute chère !! mais pas a la ville semble t'il) Mes clients en chambres d'hôtes eux ont choisi le calme de ma villa pas les pollutions auditives et sonores du quartier. Nous vivons a la campagne et plus dans une station balnéaire.Bien sur ils travaillent, mais moi je loue mes chambres déclarée aux impôts et a la mairie !!!!

•

Le bruit des « dos d'âne, ou ralentisseurs » de nauzan pas aux normes bien trop haut donc Bruyant sans cesse, Impossible de dormir les fenêtres ouvertes la nuit, Et en ce moment cela devient évident de le faire !!! J'habite depuis 40 ans cette villa, c'est devenu épouvantable

•

Et le pire alors la allez vous y balader :**Le bassin d'orage** !!!!! envahi par les arbres tombés et **déjà signalé en juin RIEN NE BOUGE**

Plus des herbes des branches !!! pauvres gens qui habitent ici

•

Le parking pour les camping caristes, DEJA FERME AVEC UNE CHAINE IL A DU SE PASSER QUELQUE CHOSE !!! a moins que se soit une vengeance d'un pas content d'avoir du déménager de la grande cote ????? allez savoir !! c'est déjà envahi par les herbes, on n'a pas envie d'y stationner.

•

M. Laurent Henri Vignaud 19 av de Bernezac

Je vous écris suite à notre rencontre fortuite dans notre quartier afin de vous décrire la situation dans laquelle moi et ma famille nous trouvons depuis l'instauration des nouvelles règles de **stationnement avenue de Bernezac**.

Nous habitons au 19, **dans le virage**, après le camp ACCCF en provenant de la plage.

Le trottoir devant chez nous est en **forme de bateau** (ce n'est pas un trottoir à bords carrés) qui est ordinairement celle qui autorise un stationnement **« en danseuse »**. C'était d'ailleurs le cas jusqu'au travaux de cet hiver qui ont interdit le stationnement sur une bonne partie de la rue et notamment dans le virage qui nous concerne.

Si nous comprenons les raisons de sécurité évidentes de ce choix, il reste qu'il est devenu très compliqué pour nous de nous garer. Il nous faut **manoeuvrer en plein virage**, ce qui n'est ni très aisé ni très sûr : les véhicules continuent à rouler très vite et nous voient sortir à la dernière seconde.

Notre **mère** âgée de 80 ans ne peut effectuer ces manoeuvres. Elle a dû mettre sa voiture sur une **place matérialisée** au sol à plusieurs dizaines de mètres de notre domicile.

En outre, le panneau **fin de stationnement interdit** est placé à l'angle de notre propriété entre le 19 et le 21, ce qui fait que les personnes qui voudraient emprunter ce trottoir (qui n'en est pas vraiment un) se trouveraient brutalement stoppés par la voiture de notre voisin qui lui peut se garer devant chez lui puisqu'il habite après ce panneau… Leur conseillera-t-on dès lors de traverser la rue en plein virage pour rejoindre le trottoir carré ?

Une bonne pratique du stationnement dans cette rue devrait permettre aux résidents de **se garer devant chez eux,** c'est d'ailleurs le cas pour à peu près tout le monde, sauf pour nous. Même les trottoirs carrés sont utilisés ! Un passage le long de la clôture du « Petit Chalet » en face du camping ACCCF est devenu interdit au stationnement alors qu'il ne représentait aucun danger.

Pouvez-vous faire part de notre **mécontentement** à la Mairie ? Trouvera-t-on une **solution** qui satisfasse nos besoins de parking et les nécessaires exigences de sécurité routière ?

M. Michel Marais 29 rue des Roseaux

Ne pouvant être présent à ta réunion de quartier du Mercredi 31/7, je te transmets mes diverses requêtes :

Supprimer la conduite d'eau pluviale de la rue E Giraud qui se déverse dans mon fossé privé du 29, rue des roseaux en réétudiant ce dossier.

Élaguer les arbres de la rue des roseaux au niveau du 29.

Améliorer l'éclairage de la rue des roseaux.

Curer mon fossé lors du prochain entretien du canal

Programmer la réfection totale de la rue de roseaux dans un programme pluriannuel des travaux de la ville.

M. E Grellier 47rue des roseaux

Comme évoqué ensemble mon compteur d'eau aux 47 rues des roseaux est sous l'eau toute l'année, cela est assez gênant pour effectuer les relevés demandé par la CER. Mes voisins limitrophes sont dans le même cas et certainement d'autres dans cette rue.

La CER m'a fait un devis pour surélever le compteur, mais le prix est dissuasif. Ils m'ont aussi dit qu'une demande effectuée par la municipalité pouvait ouvrir droit à une prise en charge.

Est-il possible de leur transmettre la demande ?

Réponse du délégué

Les compteurs sont la propriété du prestataire et ce ne sont pas les propriétaires qui les ont installés. Les propriétaires n'ont pas à supporter leur réinstallation

Questions posées au cours de la réunion

1- **M. Cazet 43 rue des Tuyas**
Problème pour entrer dans les garages, rue en léger virage qui est masquée par des arbres non taillés, et rue bosselée.
Demande la taille de ces arbres et la rénovation de cette route

2- **Mme Chambard de Montil allée des saules**
Confirme sa demande faite par email (voir ci-dessus) à savoir
- Pollution sonore de la ville, en particulier due au tracteur du centre nautique, et la nuit aux véhicules qui franchissent les ralentisseurs
- Bassin d'orage non entretenu

3- **M. RAS 48 av de Bernezac**
Par temps de grosse pluie l'eau en provenance de la rue des Tilleuls et de la rue des Platanes déferle cher lui
Demande la pose d'amortisseurs sur les bouches d'égout et la mise en place de plus grandes grilles pour les avaloirs destinés à recevoir les eaux pluviales

4- **Mme A Clerc Sarraf 29 rue des Erables**
Confirme la présence de déchets et de boues qui empêchent le bon écoulement des eaux du ruisseau et demande un curage en urgence

5- **Mme Planchat 39 av de Bernezac**
Mentionne que le stationnement marqué dans cette avenue est dangereux et que les ateliers municipaux engendrent des nuisances sonores pendant les heures de repos

6- **Mme Bayard 51 av de Bernezac**
Mentionne que le stationnement marqué dans cette avenue est dangereux

7- **M. Berry rue des Grillons**
Signale que du côté de st Palais la balayeuse municipale ne passe plus

8- **M.Sadon rue de la Murotte**
Mentionne un problème de difficulté de l'écoulement des eaux

9- **Mme Chauvet avenue de Pontaillac**
   a. Demande le remplacement du panneau interdiction cyclistes sur l'acces promenade de la plage qui est devenu illisible
   b. Un nettoyage des bordures en herbes sur cette promenade
   c. Un renforcement de la fixation de l'escalier d'accès à la plage
   d. Le respect des zones de stationnement des bateaux sur cette plage

10-**M. André Nowakowski rue des Saules**
Confirme sa demande faite au délégué la semaine dernière (voir ci-dessus) et mentionne l'état déplorable du parking de la plage

11-**Mme A Clerc Sarraf 29 rue des Erables**
Demande une action afin de réduire les nuisances sonores des hauts parleurs des deux campings les plus proches

M. P Beker a clôturé la séance au nom de M. Le Maire. Il a lu le discours que M. le Maire avait rédigé pour le départ du délégué de votre quartier.

La séance a été levée à 20h 30
Fait à St Palais sur mer le 1 aout 2019 Validé le 2 aout 2019
M. B Bonneau délégué du quartier